C/2024/7056

4.12.2024

Résolution du Comité européen des régions — Résolution sur l'état des régions et des villes dans l'Union européenne et les orientations politiques à l'intention de la Commission européenne pour son mandat2024-2029

(C/2024/7056)

VU:

— son rapport annuel 2024 de l'Union européenne sur l'état des régions et des villes, qui fournit aux décideurs politiques des échelons européen, national, régional et local des éléments d'information et des recommandations clés sur les défis les plus urgents à relever au cours de la législature 2024-2029 de l'Union européenne,

— la déclaration de Mons intitulée «Les régions et les villes ont le pouvoir d'offrir à l'Europe un avenir plus fort, plus juste et plus résilient», adoptée lors du 10e sommet européen des régions et des villes, le 19 mars 2024,

— les résultats des élections européennes qui se sont tenues du 6 au 9 juin 2024,

— le programme stratégique 2024-2029 adopté par le Conseil européen le 27 juin 2024,

— les orientations politiques 2024-2029 présentées par la présidente élue de la Commission européenne le 18 juillet 2024,

— le protocole de coopération renouvelé entre la Commission européenne et le Comité européen des régions, publié le 4 avril 2024, et en particulier son article 3 qui précise que le CdR contribue, en adoptant une résolution décrivant ses principales positions, au programme de travail de la Commission européenne pour l'année à venir,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2024 de l'Union européenne sur l'état des régions et des villes met l'accent sur les éléments clés suivants:

— la confiance que placent les citoyens dans les collectivités locales et régionales a atteint son niveau le plus élevé en 2024, avec un taux de 60 %, soit le niveau le plus élevé parmi tous les niveaux de gouvernement;

— les régions et les villes sont chargées de mettre en œuvre jusqu'à 70 % de la législation de l'UE; elles assurent 50 % de l'investissement public et 30 % des dépenses publiques. Elles prennent également jusqu'à 70 % des mesures d'atténuation du changement climatique et 90 % des mesures d'adaptation à celui-ci;

— les effets du changement climatique seront asymétriques; le coût annuel des mesures d'adaptation en la matière atteindra 120 milliards d'EUR en cas de hausse des températures de 2 °C, et 200 milliards d'EUR dans l'hypothèse d'une augmentation de 3 à 4 °C. Le stress hydrique affecte de manière saisonnière 70 % de la population de l'UE, et 30 % des Européens vivent dans des zones qui en souffrent de façon permanente;

— la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe nécessitera chaque année des investissements supplémentaires de 130 milliards d'EUR pour la protection de l'environnement et de 350 milliards d'EUR pour parvenir à une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Les régions abritant des industries à forte intensité énergétique auront besoin d'investissements considérables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des industries lourdes, qui représentent 45 % du total des émissions, et pour faire baisser le coût de l'énergie;

— comme le souligne le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, des investissements innovants, y compris dans des services publics tels que l'éducation, la santé, le logement et les services sociaux, ainsi que des réformes institutionnelles, seront nécessaires en vue de parvenir à un pacte européen pour une industrie propre au service de la compétitivité industrielle et d'emplois de qualité;

— l'évolution démographique met en péril la résilience du tissu socio-économique de l'UE: l'on s'attend à ce que les régions européennes perdent, d'ici à 2040, 17 millions de personnes en âge de travailler par rapport à 2023; pour nombre d'entre elles, il est de plus en plus difficile d'attirer et de retenir les talents;

— les zones rurales sont particulièrement affectées: elles perdent chaque année 1 million d'habitants environ et voient disparaître chaque jour 800 exploitations agricoles, avec pour conséquences une déprise agricole et une augmentation des risques d'incendie;

— la politique de cohésion constitue la principale politique d'investissement de l'UE, comptant pour 13 % du total des investissements publics au sein de l'Union. Les programmes actuels ont vocation à libérer près de 378 milliards d'EUR d'investissements dans tous les secteurs, y compris le soutien aux entreprises, la création d'emplois et l'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en créant 1,3 million d'emplois et en stimulant le PIB de l'Union à hauteur de 0,5 %,

LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS (CdR),

Prospérité et compétitivité durables de l'Europe

1. convient qu'il est primordial d'améliorer la réglementation afin de stimuler la compétitivité et la prospérité de l'Union; souligne que la subsidiarité active et la pleine participation des collectivités locales et régionales apportent la représentation démocratique et l'expérience requises pour améliorer le cadre réglementaire de l'Union;

2. soutient les propositions formulées dans le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne consistant à appliquer le principe de subsidiarité de manière intelligente et active, ce qui implique de réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises de l'Union et sur les pouvoirs publics dans certains domaines et de renforcer la gouvernance à l'échelon de l'Union dans d'autres. Cette mesure suppose en outre de renforcer les capacités administratives aux niveaux national, régional et local;

3. estime que, dans l'intérêt d'une subsidiarité active appropriée, les incidences sur les territoires couverts par l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) devraient être évaluées de façon systématique lors de l'analyse de la législation de l'Union européenne, dans le cadre d'analyses d'impact territorial;

4. réclame que le nouvel accord interinstitutionnel sur la simplification et l'amélioration de la législation tienne compte, dans des domaines aussi sensibles que la politique agricole commune, du fait que le processus réglementaire et la gouvernance de l'UE intègrent plusieurs niveaux, et demande à être activement associé aux négociations sur ce nouvel accord et à sa mise en œuvre;

5. appelle de ses vœux une amélioration substantielle de l'environnement des affaires dans l'Union européenne. Les contrôles de compétitivité et les tests PME pourraient contribuer à réduire la charge réglementaire pesant sur les PME;

6. est d'avis que les régions devraient jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière de transition numérique. Les gouvernements régionaux devraient bénéficier d'un meilleur accès aux processus décisionnels en ce qui concerne les projets d'infrastructures numériques, afin de pouvoir adapter les politiques aux besoins locaux et d'assurer une transformation numérique équitable dans les zones urbaines et rurales;

7. soutient fermement l'objectif consistant à stimuler l'investissement afin de financer les transitions écologique et numérique et de répondre aux besoins qui en découlent en ce qui concerne le marché du travail et les compétences; estime que mobiliser plus efficacement les ressources privées est une démarche nécessaire;

8. insiste sur l'importance de maintenir l'ambition du pacte vert pour l'Europe et souligne qu'elle doit aller de pair avec la compétitivité économique; soutient l'accélération de la transition vers une énergie propre, fiable et abordable, notamment par l'établissement de guichets uniques à l'échelon local et régional afin d'aider les ménages, les exploitations agricoles et les fermes d'élevage, ainsi que les PME, dans le cadre de cette transition. En outre, les collectivités régionales devraient jouir d'une plus grande capacité de décision et d'un meilleur accès à des financements directs pour les projets relatifs aux énergies renouvelables, afin de pouvoir les adapter, à l'échelon local, aux besoins spécifiques des territoires. Un cadre réglementaire souple renforcerait la capacité des régions à jouer un rôle moteur dans la transition écologique;

9. rappelle aux dirigeants de l'UE que les régions et les villes ne peuvent prospérer que dans le cadre d'un marché unique bien rodé permettant le développement de l'innovation grâce à une concurrence équitable et que cette situation dépend également de la mise en œuvre complète du principe de la libre circulation, sans frontières intérieures, au sein de l'espace Schengen; encourage la nouvelle Commission européenne à s'appuyer sur les récents rapports d'Enrico Letta et de Mario Draghi en proposant des mesures qui approfondissent le marché unique et renforcent ainsi la compétitivité de l'Union dans le contexte des transitions écologique et numérique, en veillant à ce que celles-ci soient justes pour toutes ses régions;

10. souligne que le soutien aux projets transfrontaliers en matière de circulation, de services et d'infrastructures au sein du marché unique constitue un fondement de la croissance et de la compétitivité, ce qui nécessite par conséquent d'augmenter, à l'avenir, le budget de la coopération territoriale européenne. En particulier, il convient d'accorder la priorité à l'achèvement des corridors et projets essentiels du RTE-T qui sont primordiaux pour le développement économique des régions et la réalisation de la transformation écologique;

11. se félicite de l'annonce d'un acte législatif sur l'économie circulaire, qui vise à créer une demande de matières premières critiques secondaires et un marché unique des déchets; demande que les régions et les villes soient pleinement associées à la démarche, notamment par l'intermédiaire des marchés publics et de leur rôle dans la réduction et la gestion des déchets, l'autonomisation des entreprises locales et la promotion des changements de comportement;

12. demande l'achèvement rapide de l'union européenne de la santé, qui favorise la coopération transfrontière en matière de soins de santé, et réitère son appel en faveur de tests de résistance pour les systèmes de santé, y compris le plan de préparation et de prévention pour les régions transfrontalières;

13. demande la mise en place d'une union européenne de l'énergie pleinement intégrée et interconnectée afin d'accroître l'accès de l'Union à une énergie propre, fiable et abordable, de réduire sa consommation d'énergie, de mieux répondre aux besoins locaux et de garantir des prix abordables pour les citoyens et les entreprises;

14. souligne la nécessité de faciliter le déploiement et le développement de services publics transfrontières dans des domaines clés tels que l'interopérabilité et la notification des actes par voie électronique, ainsi que la coopération interrégionale, l'apprentissage comparatif et l'échange de données pour l'administration en ligne;

15. soutient l'accent mis par la Commission sur une intelligence artificielle sûre et fiable fondée sur un cadre clair d'exigences éthiques, et appelle de ses vœux la pleine participation des villes et des régions à sa mise en œuvre; insiste par ailleurs sur la nécessité de remédier aux conséquences d'une possible «fracture en matière d'intelligence artificielle»;

Défense et sécurité européennes

16. soutient la création d'un marché unique européen de la défense, étant donné que cette industrie joue un rôle non négligeable dans le développement économique de certaines régions d'Europe;

17. souligne que des infrastructures de transport résilientes sont essentielles à la sécurité et à la défense; réclame un engagement politique et financier ferme à éliminer les chaînons manquants transfrontaliers à l'échelon européen, national et régional de façon à permettre également le double usage du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) à des fins civiles et militaires;

18. soutient la proposition de stratégie de sécurité intérieure de l'UE; met l'accent sur le fait que les régions et les villes constituent des acteurs clés qui assurent le lien entre la législation de l'Union et les politiques de sécurité locales et nationales, y compris pour ce qui est des mesures de lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogue, la traite des êtres humains et d'autres menaces pour la sécurité;

Soutien aux populations et consolidation de notre modèle socio-économique

19. estime qu'une politique de cohésion renforcée et améliorée après 2027, accessible à toutes les régions, est essentielle pour aider les villes et les régions d'Europe à faire face aux transformations écologique, numérique et démographique en ne laissant personne de côté et en garantissant la compétitivité de l'Union;

20. appelle de ses vœux une politique de cohésion plus simple, plus ciblée et plus visible et rejette fermement toute tentative de centralisation de celle-ci. La participation des collectivités locales et régionales à la conception et à la mise en œuvre des politiques est capitale pour atteindre les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale. Les principes établis de gestion partagée, de gouvernance à plusieurs niveaux, de partenariat et d'approche régionale ou territorialisée doivent donc guider la politique de cohésion après 2027;

21. demande de continuer à poursuivre les objectifs du Fonds pour une transition juste dans la future politique de cohésion au sein du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'après-2027, et fait observer que le succès d'une transition juste exige une approche attentive aux territoires, fondée sur le partenariat et tenant dûment compte des écosystèmes industriels régionaux;

22. souligne l'importance, pour l'économie de l'UE, du secteur automobile, qui emploie 13,8 millions d'Européens et représente 7 % du PIB de l'Union, et réclame une stratégie globale pour assurer la transition équitable et durable des régions de production de véhicules automobiles ainsi que des régions charbonnières ou de celles qui dépendent d'autres secteurs à forte intensité énergétique, qui continueront à avoir besoin d'un soutien de l'Union pour réaliser leur transformation; note que divers défis liés au secteur manufacturier et au marché pourraient compliquer la réalisation, en 2026, des objectifs plus stricts en matière d'émissions de CO_2 que les constructeurs automobiles européens doivent atteindre pour leurs flottes et invite instamment la Commission européenne à envisager une approche plus progressive et une révision plus précoce de la législation pertinente, encore en 2025, afin de laisser auxdits constructeurs suffisamment de temps pour s'adapter; souligne dans le même temps l'importance d'une infrastructure de transport durable, et plaide de façon générale pour le renforcement d'une mobilité respectueuse du climat;

23. souligne que les collectivités locales et régionales fournissent souvent des services essentiels de mobilité et de transport pour relier l'ensemble des territoires, en veillant à ce que les zones urbaines, périphériques et rurales bénéficient d'un accès égal au marché unique et en offrant des solutions de mobilité abordables et durables;

24. souligne que le secteur du tourisme est une activité économique majeure dans l'Union européenne, qu'il représente 10 % de son PIB et qu'il a une incidence significative sur la croissance économique, l'emploi et le développement social. Le tourisme doit évoluer vers la durabilité, ce qui nécessite une stratégie de soutien de la part de l'Union européenne;

25. prend acte de l'engagement politique renouvelé en faveur du socle européen des droits sociaux et de la promotion de l'égalité, ainsi que des promesses de s'attaquer aux problématiques de l'efficacité énergétique et du caractère abordable du logement au moyen du plan d'action pour des prix de l'énergie abordables et de la proposition de plan d'investissement européen pour un logement abordable et durable;

26. souligne que la réponse à apporter à l'évolution démographique, au dépeuplement, à la surpopulation, au vieillissement et à la fuite des cerveaux passe par un ensemble de politiques publiques visant à soutenir le «droit de séjour» en retenant les talents et en attirant une main-d'œuvre qualifiée; soutient les initiatives destinées à renforcer les voies de migration légale, qui constituent l'un des moyens de satisfaire les besoins de compétences des communautés locales, et appelle de ses vœux l'adoption de stratégies globales détaillées et la mise à disposition de ressources adéquates pour l'inclusion et l'intégration des migrants dans les sociétés européennes;

27. demande un soutien accru au développement des compétences numériques des citoyens et un soutien financier aux villes et aux régions pour la numérisation des services publics afin de maintenir l'égalité d'accès des citoyens aux nouveaux outils de développement économique et d'inclusion sociale;

28. plaide, en vue de favoriser un logement abordable et durable, pour que soient simplifiées les procédures administratives d'accès aux aides proposées par l'Union pour soutenir la rénovation énergétique;

Préservation de notre qualité de vie: sécurité alimentaire, eau et nature

29. attire l'attention sur le fait que les villes et les régions sont des partenaires essentielles dans la promotion de systèmes alimentaires sains et durables et demande une nouvelle fois que le cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables soit publié sans plus tarder;

30. se félicite de l'engagement à soutenir les exploitations agricoles familiales et le renouvellement intergénérationnel, à récompenser les agriculteurs pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels, à accroître leur compétitivité et à les protéger contre les pratiques commerciales déloyales. Il est fondamental d'assurer aux agriculteurs des revenus équitables si l'on veut ralentir le dépeuplement des campagnes et la déprise agricole et garantir le dynamisme et l'attractivité des zones rurales, ainsi qu'atteindre les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030. Une attention particulière devrait être accordée aux régions agricoles confrontées à des défis uniques en raison de la rareté de l'eau et du changement climatique, avec un soutien spécifique à la recherche sur les cultures résistantes à la sécheresse et les technologies d'irrigation efficaces;

31. considère que dans le prochain cadre financier de la future réforme de la politique agricole commune (PAC), il y aura lieu d'augmenter les dotations des fonds agricoles, le FEAGA et le Feader; de même, il serait nécessaire de supprimer la conditionnalité sociale des aides de la PAC, de réduire et de simplifier la conditionnalité renforcée de ces mêmes aides concernant les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), et d'abolir les éco-régimes, représentant 23 % des fonds du premier pilier de cette politique, en intégrant les montants concernés dans les aides directes, sans qu'il soit exigé, pour les percevoir, de respecter des conditions supplémentaires;

32. demande que les régions jouent un rôle accru dans la gestion de la future politique agricole commune compte tenu de leurs spécificités territoriales et sectorielles, de manière à mettre en place des politiques et des aides qui soient adaptées aux réalités de chaque territoire;

33. préconise d'utiliser le pacte pour la pêche et les océans qui a été annoncé pour améliorer la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et pour mieux associer les régions à la préservation et à la gestion des ressources marines, de la pêche et de l'aquaculture;

34. insiste sur le rôle de l'économie bleue pour relever les défis du changement climatique, de la décarbonation et de la compétitivité, et se félicite de l'intention de la Commission de présenter une stratégie industrielle maritime et une stratégie portuaire européenne;

35. se félicite de l'annonce de la stratégie européenne de résilience pour l'eau et demande un soutien accru aux régions et aux villes dans la gestion des pénuries d'eau et de la sécurité en eau, la lutte contre les inondations dévastatrices, ainsi que la restauration des cycles naturels de l'eau en tenant compte de la géographie locale, du climat et des tissus socio-économiques;

36. demande l'inclusion d'un tableau de bord de la vulnérabilité dans la future politique de cohésion, étant donné que les régions présentent des besoins asymétriques en matière d'adaptation aux effets du changement climatique sur le patrimoine naturel et immobilier, les activités économiques, la santé des citoyens et la vie sociale, comme c'est le cas des régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents au sens de l'article 174 du TFUE;

Protection de notre démocratie et défense de nos valeurs

37. exprime son soutien aux démarches en faveur de l'égalité pour tous et propose d'apporter sa contribution à une nouvelle stratégie au service de l'égalité entre les hommes et les femmes; réaffirme sa volonté de continuer à nourrir la démocratie européenne sur le terrain, notamment en dialoguant avec les jeunes; appelle de ses vœux une coopération plus étroite avec la Commission dans l'organisation de dialogues locaux avec les citoyens, notamment par l'intermédiaire du réseau européen de conseillers régionaux et locaux et du réseau de jeunes mandataires politiques;

38. met l'accent sur le rôle primordial que jouent les régions et les villes dans le respect et le suivi de l'état de droit, en tant que pilier essentiel de la démocratie locale et nationale, sur lequel l'Union européenne s'appuie en tant que garant de la stabilité des États membres et de l'égalité des citoyens de l'Union européenne;

39. demande à être étroitement associé à la proposition de bouclier européen de la démocratie, étant donné que les régions et les villes peuvent contribuer à détecter et à combattre de manière proactive la désinformation et la manipulation de l'information;

L'Europe dans le monde

40. affirme avec force son soutien sans faille à l'Ukraine et à ses collectivités locales et régionales, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance européenne des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine;

41. souligne que l'élargissement est un catalyseur de réformes et qu'il doit rester fondé sur le mérite. L'UE se doit de soutenir les échelons de pouvoir régionaux et locaux dans le renforcement de la démocratie, de l'état de droit, du respect des droits humains, de la décentralisation et de la lutte contre la corruption, y compris par l'intermédiaire des comités consultatifs paritaires et des groupes de travail du CdR. Le Comité invite l'Union à allouer suffisamment de ressources à la préparation des pays de l'élargissement aux réformes qui s'imposent sur la voie de leur adhésion, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités et l'apprentissage par les pairs pour les collectivités locales et régionales;

42. insiste sur la nécessité de renforcer la dimension territoriale de la coopération euro-méditerranéenne, y compris par la voie de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM);

43. continuera de promouvoir le rôle mondial des régions et des villes dans les politiques en matière de climat et de biodiversité en menant des actions de diplomatie climatique à l'échelon infranational et dans les organes et cadres concernés des Nations unies;

Action conjointe et préparation de notre Union à l'avenir

44. souligne la nécessité d'adapter les structures et les processus de gouvernance de l'Union afin de lui permettre de relever les défis à venir, notamment la perspective d'un futur élargissement et l'accroissement de sa compétitivité; est convaincu que des modifications des traités de l'Union sont inévitables pour permettre à celle-ci de faire face à l'avenir, et demande à être pleinement associé à toute modification future desdits traités; s'engage dans l'intervalle à optimiser le cadre actuel de manière à intégrer plus efficacement les régions et les villes au processus décisionnel;

45. se félicite de l'engagement en faveur d'un budget moderne de l'Union qui soit caractérisé par la concentration sur certaines priorités, la simplicité, l'obtention de résultats, le respect de l'état de droit et l'allocation des ressources appropriées, et demande dès lors à la Commission de tenir compte des propositions formulées par les régions et des villes pour le CFP de l'après-2027; réaffirme la nécessité que le budget de l'Union vienne à l'appui de politiques territorialisées, et souligne que les plans nationaux doivent respecter la gouvernance à plusieurs niveaux et le principe de partenariat;

46. invite dès lors toutes les institutions européennes à œuvrer de concert en faveur d'une Union européenne qui soit plus PROCHE de ses citoyens, plus APTE à maîtriser les transitions industrielles et à accroître sa compétitivité, plus COHÉSIVE en ne laissant aucune personne et aucun territoire de côté, et plus AMBITIEUSE lorsqu'il s'agit de faire en sorte que son futur budget soit en accord avec les objectifs poursuivis.

Bruxelles, le 9 octobre 2024.

Le président
du Comité européen des régions
Vasco ALVES CORDEIRO